

1008460201

DATE DEPOT :	2010-09-28
NUMERO DE DEPOT :	84602
N° GESTION :	1996B16686
N° SIREN :	410204390
DENOMINATION :	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
ADRESSE :	3 ave Hoche 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/08/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU DIRECTOIRE
NATURE D'ACTE :	REDUCTION DE CAPITAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

96B16686
PD 30/08/10 AK+ MJ
06 30/08/10

ENREGISTRE AU SIE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
D'EUROPE ROME LE 09 SEP 2010
Bord : 2903 Case : 7
Reg ts d'enregistrement 500 €
Sign

Pascal MAZELIN
Agent des Impôts

NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 844 800 euros
Siège social : 3, Avenue Hoche 75008 PARIS
R.C.S. PARIS 410 204 390

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU DIRECTOIRE DU 30 AOUT 2010

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
28 SEP. 2010
N° DE DÉPOT 84602

L'an deux mil dix,
Le 30 août à 9 heures,
à PARIS, 3 avenue Hoche

Les membres du Directoire de la Société NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS se sont réunis en Directoire sur convocation du Président, Monsieur Stéphane CORSALETTI, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des offres de rachat reçues et arrêté du nombre d'actions rachetées,
- Constatation de la réalisation définitive de la réduction du capital et de la modification corrélative des statuts ; annulation des actions rachetées,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Sont présents :
- Monsieur Stéphane CORSALETTI
- Monsieur Arnaud de DUMAST
- Monsieur Julien MECHLER

Mademoiselle Josiane FABRE, Secrétaire du Directoire.

Invité :
- Monsieur Fabien THOMAS

Le Directoire réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des membres en fonction, peut valablement délibérer.

Le Président expose que :

- l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 27 juillet 2010 a décidé de réduire le capital social de 3.200.000 euros par rachat de 200.000 actions de 16 euros de nominal de la Société ;

- que le prix de rachat de chaque action a été fixé à la somme de 339,04 euros ;

- que le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 28 juillet 2010 faisant courir le délai d'opposition des créanciers à compter du jour de ce dépôt ;

- qu'à la suite de ce dépôt aucune opposition de créancier n'a été signifiée à la Société et qu'en conséquence, la condition suspensive est levée ;

- que cette offre d'achat a été notifiée à chaque actionnaire par lettre recommandée en date du 28 juillet 2010 ;

- que les demandes de rachat devaient être déposées au siège social avant le 19 août 2010.

Le Président du Directoire présente les demandes reçues des actionnaires.

Après examen, le Directoire constate qu'une offre reçue porte sur un nombre d'actions égal au nombre des actions à racheter et qu'il peut être donné satisfaction à l'offre ; qu'en conséquence, le rachat est opéré ainsi qu'il suit :

- à Banque NEUFLIZE OBC, ... 200.000 actions

En conséquence, les actions rachetées sont annulées à compter de ce jour.

Le Directoire constate, à l'unanimité, que le capital se trouve réduit de 3.200.000 euros, soit ramené de 6.844.800 euros à 3.644.800 euros et que la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2010 est devenue définitive :

« ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à trois millions six cent quarante-quatre mille huit cents euros (3 644 800 euros).

Il est divisé en 227 800 actions de même catégorie de 16 euros chacune, intégralement libérées. »

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Directoire.

Le Président
Stéphane CORSALETTI